

A RETENIR CETTE SEMAINE

Oïdium : Période de grande sensibilité des inflorescences. Restez vigilants _____ p 2

Mildiou : Toujours aucun symptôme vu au vignoble. Période de grande sensibilité des inflorescences _____ p 2

Tordeuses : Vol terminé. Quelques glomérules observés _____ p 3

Botrytis : Mesures prophylactiques _____ p 3

Note nationale « abeilles » : Consultable sur le site de la DRAAF Grand Est _____ p 4



STADES PHENOLOGIQUES



Floraison en cours.

La vigne est en pleine période de floraison.

Les températures un peu plus fraîches qui règnent depuis la semaine dernière entraînent une progression modérée de la phénologie.

Chardonnay : stade 23 « pleine floraison, 50 % des capuchons floraux sont tombés ».

Pinot noir : stade 21 « 25 % des capuchons floraux sont tombés ».

Meunier : stade 19 « début de la floraison » à stade 21.

Le développement végétatif montre toujours une semaine d'avance par rapport à la moyenne décennale.



OIDIUM

1. Situation

La surveillance de l'oïdium sur feuilles se poursuit et a été étendue à tous les cépages. Les données obtenues servent à élaborer un indicateur permettant d'évaluer le risque à la floraison. Après deux semaines de suivi, cet indicateur est plutôt bas, mais il est encore trop tôt pour statuer.

Quelques taches ont à nouveau été signalées en parcelles à historique, hors réseau BSV, ainsi que sur 2 parcelles du réseau.

La vigne est toujours dans une période de très grande sensibilité (période floraison-nouaison).



2. Analyse du risque

L'évolution de l'indicateur régional « feuilles » permet d'apprécier le risque épidémique 2022.

Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné pour aérer la zone des grappes, effeuillage précoce sur une face côté soleil levant) permettent de limiter la pression de l'oïdium.

Soyez vigilants, notamment dans les quelques parcelles présentant déjà des symptômes sur feuilles, ainsi que dans les parcelles à antériorité d'attaque sur grappes.

Le risque oïdium est la priorité à ce stade de la campagne.



MILDIU

1. Situation

Pour le moment, aucune tache n'a encore été signalée au vignoble.

D'après les abaques, les sorties de symptômes sur feuilles liées aux pluies tombées entre le 20 et le 23 mai (5 à 30 mm au cumul) sont attendues pour cette semaine (fin mai-début juin).

L'EPI (Etat Potentiel Infectieux, modèle Potentiel Système, S. Strizyk, version 2017) reste faible du fait des très faibles précipitations tombées au vignoble durant ces dernières semaines.



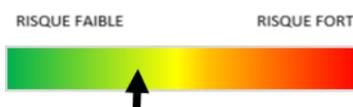
2. Analyse du risque

L'EPI (état potentiel infectieux) reste faible. Néanmoins, des orages sont annoncés pour la fin de semaine.

Restez vigilants, car la période de floraison de la vigne est une période de grande sensibilité de la plante. Surveillez la météo.

La maîtrise du risque mildiou passe par une bonne prévention des prochaines contaminations.

Les éléments à prendre en compte pour gérer le risque mildiou sont la pousse de la vigne, les cumuls d'eau, l'état sanitaire de la parcelle, et les prévisions de pluie.





CONCOURS MILDIOU et OIDIUM

VigiCA : une seule appli pour transmettre vos observations

Après les jaunisses, les anomalies de pousse, c'est au tour du concours mildiou et du concours oïdium. Une seule et unique application pour signaler et transmettre vos observations : VigiCA !

Pour tout information concernant son téléchargement, la création d'un compte, les formulaires de déclaration, les bibliothèques photos, contact : pascale.pienne@civc.fr



TORDEUSES DE LA GRAPPE

1. Situation

Le vol est maintenant terminé. Fin de la surveillance.

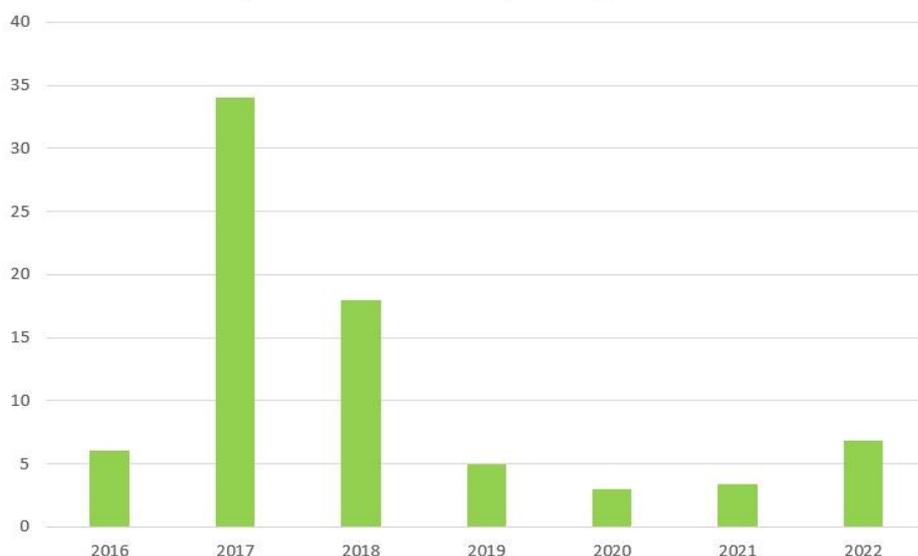
Depuis le dernier bulletin, quelques nouveaux glomérules ont été observés au vignoble, essentiellement en secteurs non confusés.

Sur le réseau BSV, quasiment 7 % des parcelles sont concernées par la présence de glomérules. Le maximum observé est de 34 % des inflorescences avec glomérules, sur une parcelle située à Epernay.

Hors réseau, localement, la pression s'est faite plus présente, avec jusqu'à 90 % d'inflorescences concernées par des glomérules sur une parcelle située à Chervev (source Chassenay d'Arce), traduisant ainsi les conditions favorables pour les papillons de tordeuses qui ont régné durant ces dernières semaines.

L'année 2022 se situe, comme les années précédentes, parmi les années à pression G1 faible.

% parcelles concernées par des glomérules



2. Analyse du risque

Fin du risque G1.



BOTRYTIS

La pourriture grise est une maladie dont l'épidémiologie est extrêmement complexe. Le risque s'apprécie à la parcelle. Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné, effeuillage précoce sur une face côté soleil levant ...) permettent de la réduire et peuvent suffire dans les parcelles peu ou pas sensibles.



1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".
3. Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Pour plus d'informations :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/note-information-abeille-arrete-DRAAF-GE>

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/index.php?id=2853502>

et de la DRAAF :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Champagne Charles Collin – Champagne Chassenay d'Arce – Champagne Veuve Cliquot Ponsardin – Champagne Vranken Pommery – Comité Champagne – Compas – CSGV – GDV Aube – GDV Marne – GEDV Aisne – Chambre d'Agriculture de la Marne – Magister – Novagrain – Ets Ritard – Stahl – Terroirs et Vignerons de Champagne – Union Aubeoise – Union Champagne – Viti-Concept – Vinelyss.

Rédaction et animation : Alexandra BONOMELLI – Comité Champagne – 03.26.51.50.62 – alexandra.bonomelli@civc.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Flavie PETITDEMANGE flavie.petitdemange@grandest.chambagri.fr